

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Harmony in
Chemistry

Nom commercial du produit : Rostosan Plus (011210339010-0593)
Red-brown rust primer

Mise à jour : 05.03.2020

Version (Révision) : 19.0.0 (18.0.0)

Date d'édition : 09.03.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Rostosan Plus
Red-brown rust primer

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Revêtements et couleurs, matériels de remplissage, enduits, diluants

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Chemische Werke Kluthe
Werk Oberhausen

Rue : Feldstraße 55

Code postal/Lieu : D 46149 Oberhausen

Téléphone : +49208 / 9948-166

Télécopie : +49208 / 9948-151

Contact pour informations : sds.ob@kluthe.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49177 / 2144737 (24 h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 ; H226 - Liquides inflammables : Catégorie 3 ; Liquide et vapeurs inflammables.

STOT SE 3 ; H335 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut irriter les voies respiratoires.

STOT SE 3 ; H336 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 2 ; H411 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 2 ; Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Flamme (GHS02) · Environnement (GHS09) · Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Attention

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

HYDROCARBONS, C9, AROMATES ; N°CE : 918-668-5

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Harmony in
Chemistry

Nom commercial du produit : Rostosan Plus (011210339010-0593)
Red-brown rust primer

Mise à jour : 05.03.2020

Version (Révision) : 19.0.0 (18.0.0)

Date d'édition : 09.03.2020

H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P370+P378 En cas d'incendie: utiliser mousse (résistant à l'alcool), dioxyde de carbone, la poudre ou l'eau pulvérisée pour l'extinction.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient à la réglementation locale.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH208 Contient KOBALTKARBOXYLAT. Peut produire une réaction allergique.

Indications diverses

P240 - Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. P242 - Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Gemisch aus oxidativ trocknenden Alkydharzen, organischen und anorganischen Pigmenten und organischen Lösemitteln

3.2 Mélanges

Composants dangereux

HYDROCARBONS, C9, AROMATES ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119455851-35 ; N°CE : 918-668-5

Poids : $\geq 20 - < 25$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT SE 3 ; H335 STOT SE 3 ; H336 Aquatic Chronic 2 ; H411

XYLÈNE (Produit de réaction du xylène et de l'éthylbenzène) ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119539452-40 ; N°CE : 905-588-0

Poids : $\geq 5 - < 10$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT RE 2 ; H373 Acute Tox. 4 ; H312 Acute Tox. 4 ; H332 Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H335

OXYDE DE ZINC ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119463881-32 ; N°CE : 215-222-5 ; N°CAS : 1314-13-2

Poids : $\geq 2,5 - < 5$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

BIS(ORTHOPHOSPHATE)DE TRIZINC ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119485044-40 ; N°CE : 231-944-3 ; N°CAS : 7779-90-0

Poids : $\geq 2,5 - < 5$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

ALUMINIUMTRIHYDROGENDIPHOSPHATE ; N°CE : 237-714-9 ; N°CAS : 13939-25-8

Poids : $\geq 1 - < 5$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H335

KOBALTKARBOXYLAT ; N°CE : 237-015-9 ; N°CAS : 13586-82-8

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Harmony in
Chemistry

Nom commercial du produit : Rostosan Plus (011210339010-0593)
Red-brown rust primer

Mise à jour : 05.03.2020

Version (Révision) : 19.0.0 (18.0.0)

Date d'édition : 09.03.2020

Poids : $\geq 0,1 - < 0,3$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Repr. 1B ; H360 Acute Tox. 4 ; H302 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Chronic 2 ; H411

2-ETHYLHEXANOAT, ZIRKONIUMSALZ ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-21199790285-27 ; N°CE : 245-018-1 ; N°CAS : 22464-99-9

Poids : $< 0,5$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Repr. 2 ; H361d

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH

Aucune

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à autorisation selon l'Annexe XIV de REACH

Aucune

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Dioxyde de carbone (CO2) mousse résistante à l'alcool Brouillard d'eau Extincteur à sec

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Harmony in
Chemistry

Nom commercial du produit : Rostosan Plus (011210339010-0593)
Red-brown rust primer

Mise à jour : 05.03.2020

Version (Révision) : 19.0.0 (18.0.0)

Date d'édition : 09.03.2020

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la répandre dans les canalisations. Eloigner le produit de la zone d'incendie. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13 Directives nationales voir section 15.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail. Éviter de: Contact avec la peau Contact avec les yeux Inhalation Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (TRGS 510) : 3

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

HYDROCARBONS, C9, AROMATES

Type de valeur limite (pays d'origine) AGW (D)

:

Valeur seuil : 200 mg/m³ / 8 h

Version : 16.09.2013

XYLÈNE (Produit de réaction du xylène et de l'éthylbenzène)

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 (D)

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Harmony in
Chemistry

Nom commercial du produit : Rostosan Plus (011210339010-0593)
Red-brown rust primer

Mise à jour : 05.03.2020

Version (Révision) : 19.0.0 (18.0.0)

Date d'édition : 09.03.2020

:
Valeur seuil : 100 ppm / 440 mg/m³
Limitation de crête : 2(II)
Remarque : H
Version : 01.03.2018
Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL (EC)
Valeur seuil : 100 ppm / 442 mg/m³
Remarque : H
Version : 31.01.2018
Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA (EC)
Valeur seuil : 50 ppm / 221 mg/m³
Remarque : H
Version : 31.01.2018

Valeurs limites biologiques

XYLÈNE (Produit de réaction du xylène et de l'éthylbenzène)

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 (D)

:
Paramètre : Acide hippurique méthylique toluo-urétique / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus
Valeur seuil : 2000 mg/l
Version : 01.03.2018

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL/DMEL

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique) (HYDROCARBONS, C9, AROMATES)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 32 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique) (HYDROCARBONS, C9, AROMATES)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 11 mg/kg
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique) (HYDROCARBONS, C9, AROMATES)
Voie d'exposition : Par voie orale
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 11 mg/kg
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique) (HYDROCARBONS, C9, AROMATES)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 25 mg/kg
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique) (HYDROCARBONS, C9, AROMATES)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 150 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local) (XYLÈNE (Produit de réaction du xylène et de l'éthylbenzène))
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 65,3 mg/m³

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Harmony in
Chemistry

Nom commercial du produit : Rostosan Plus (011210339010-0593)
Red-brown rust primer

Mise à jour : 05.03.2020

Version (Révision) : 19.0.0 (18.0.0)

Date d'édition : 09.03.2020

Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (local) (XYLÈNE (Produit de réaction du xylène et de l'éthylbenzène))
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À court terme
Valeur seuil :	260 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (XYLÈNE (Produit de réaction du xylène et de l'éthylbenzène))
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	14,8 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (XYLÈNE (Produit de réaction du xylène et de l'éthylbenzène))
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À court terme
Valeur seuil :	260 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (XYLÈNE (Produit de réaction du xylène et de l'éthylbenzène))
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	1,6 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL salarié (local) (XYLÈNE (Produit de réaction du xylène et de l'éthylbenzène))
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	221 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (local) (XYLÈNE (Produit de réaction du xylène et de l'éthylbenzène))
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À court terme
Valeur seuil :	289 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (XYLÈNE (Produit de réaction du xylène et de l'éthylbenzène))
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	211 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (XYLÈNE (Produit de réaction du xylène et de l'éthylbenzène))
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À court terme
Valeur seuil :	442 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (XYLÈNE (Produit de réaction du xylène et de l'éthylbenzène))
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	180 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	0,83 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	83 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2)

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Harmony in
Chemistry

Nom commercial du produit : Rostosan Plus (011210339010-0593)
Red-brown rust primer

Mise à jour : 05.03.2020

Version (Révision) : 19.0.0 (18.0.0)

Date d'édition : 09.03.2020

Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	2,5 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	83 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	5 mg/m ³
PNEC	
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce) (XYLÈNE (Produit de réaction du xylène et de l'éthylbenzène))
Valeur seuil :	0,327 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer) (XYLÈNE (Produit de réaction du xylène et de l'éthylbenzène))
Valeur seuil :	0,327 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce) (XYLÈNE (Produit de réaction du xylène et de l'éthylbenzène))
Valeur seuil :	12,46 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau de mer) (XYLÈNE (Produit de réaction du xylène et de l'éthylbenzène))
Valeur seuil :	12,46 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Terre) (XYLÈNE (Produit de réaction du xylène et de l'éthylbenzène))
Valeur seuil :	2,31 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration) (XYLÈNE (Produit de réaction du xylène et de l'éthylbenzène))
Valeur seuil :	6,58 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce) (OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2)
Valeur seuil :	20,6 µg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer) (OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2)
Valeur seuil :	6,1 µg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce) (OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2)
Valeur seuil :	117,8 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau de mer) (OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2)
Valeur seuil :	56,5 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Terre) (OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2)
Valeur seuil :	35,6 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration) (OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2)
Valeur seuil :	100 µg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce) (BIS(ORTHOPHOSPHATE)DE TRIZINC ; N°CAS : 7779-90-0)
Valeur seuil :	20,6 µg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer) (BIS(ORTHOPHOSPHATE)DE TRIZINC ; N°CAS : 7779-90-0)
Valeur seuil :	6,1 µg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce) (BIS(ORTHOPHOSPHATE)DE TRIZINC ; N°CAS : 7779-90-0)
Valeur seuil :	235,6 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau de mer) (BIS(ORTHOPHOSPHATE)DE TRIZINC ; N°CAS : 7779-90-0)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Harmony in
Chemistry

Nom commercial du produit : Rostosan Plus (011210339010-0593)
Red-brown rust primer

Mise à jour : 05.03.2020

Version (Révision) : 19.0.0 (18.0.0)

Date d'édition : 09.03.2020

Valeur seuil : 113 mg/kg
Type de valeur limite : PNEC (Terre) (BIS(ORTHOPHOSPHATE)DE TRIZINC ; N°CAS : 7779-90-0)
Valeur seuil : 106,8 mg/kg
Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration) (BIS(ORTHOPHOSPHATE)DE TRIZINC ; N°CAS : 7779-90-0)
Valeur seuil : 52 µg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Lunettes à monture En cas d'un risque accru, en supplément Lunettes avec protections sur les côtés

Protection de la peau

Protection des mains

Ne pas porter de gants dans les endroits où fonctionnent des machines et outillages en rotation. Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Modèle de gants adapté : Gants à usage unique.

Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile)

Temps de pénétration : >= 480 min

Épaisseur du matériau des gants : 0,4 mm

Protection corporelle

Combinaison à usage unique Combinaison

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Une protection respiratoire est nécessaire lors de ventilation insuffisante

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : pigmenté

Odeur : caractéristique

Caractéristiques en matière de sécurité

État :			Liquide	
Point de fusion/point de congélation :			non déterminé	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	>	100,0	°C
Température de décomposition :			Aucune donnée disponible	
Point éclair :		>	23,0	°C
Température d'auto-inflammabilité :			non déterminé	DIN 51755 partie 1
Liquides comburants :			Aucune donnée disponible.	
Limite inférieure d'explosivité :				Vol-%
Limite supérieure d'explosivité :				Vol-%
Pression de la vapeur :	(50 °C)	<	1100,0	hPa
Densité :	(20 °C)	env.	1,390	g/cm ³
Test de séparation des solvants :	(20 °C)	<	3,0	%
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)		pratiquement insoluble	

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Harmony in
Chemistry

Nom commercial du produit : Rostosan Plus (011210339010-0593)
Red-brown rust primer

Mise à jour : 05.03.2020

Version (Révision) : 19.0.0 (18.0.0)

Date d'édition : 09.03.2020

pH:	(20 °C / conc.)			non utilisable	
log P O/W :				Aucune donnée disponible	
Temps d'écoulement :	(20 °C)	>	100	s	DIN gobelet 4 mm
Seuil olfactif :				non déterminé	
Densité relative de la vapeur :	(20 °C)			Aucune donnée disponible	(air = 1)
Vitesse d'évaporation :				Aucune donnée disponible	(Éther = 1)
Teneur en COV maximale (CE) :	(20 °C)			Pds %	gem. RL 2010/75/EG
Max. VOC content (Decopaint):	(20 °C)		29,7	Pds %	gem. RL 2004/42/EG

9.2 Autres informations

Aucune donnée également disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Formation de mélanges explosifs avec: Air. Possible

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, étincelles, flamme nue et autres sources d'inflammation

10.5 Matières incompatibles

Alcalies (bases), concentré. Acide, concentré. Comburant, fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 (HYDROCARBONS, C9, AROMATES)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	3592 mg/kg
Méthode :	OCDE 401
Paramètre :	DL50 (XYLÈNE (Produit de réaction du xylène et de l'éthylbenzène))
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 5000 mg/kg
Paramètre :	DL50 (OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	7950 mg/kg
Méthode :	OCDE 401

Toxicité dermique aiguë

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Harmony in
Chemistry

Nom commercial du produit : Rostosan Plus (011210339010-0593)
Red-brown rust primer

Mise à jour : 05.03.2020

Version (Révision) : 19.0.0 (18.0.0)

Date d'édition : 09.03.2020

Paramètre : DL50 (HYDROCARBONS, C9, AROMATES)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : > 3160 mg/kg
Méthode : OCDE 402
Paramètre : DL50 (XYLÈNE (Produit de réaction du xylène et de l'éthylbenzène))
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : 12126 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : LC50 (XYLÈNE (Produit de réaction du xylène et de l'éthylbenzène))
Voie d'exposition : Inhalation (vapeur)
Espèce : Rat
Dose efficace : 27571 mg/m³
Temps d'exposition : 4 h

Paramètre : LC50 (OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : > 5,7 mg/l
Temps d'exposition : 4 h
Méthode : OCDE 403

Paramètre : LC50 (OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Souris
Dose efficace : 2500 mg/m³

Corrosion

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.5 Informations complémentaires

Absence de données toxicologiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Harmony in
Chemistry

Nom commercial du produit : Rostosan Plus (011210339010-0593)
Red-brown rust primer

Mise à jour : 05.03.2020

Version (Révision) : 19.0.0 (18.0.0)

Date d'édition : 09.03.2020

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre :	LL50 (HYDROCARBONS, C9, AROMATES)
Espèce :	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Dose efficace :	9,2 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	LC50 (XYLÈNE (Produit de réaction du xylène et de l'éthylbenzène))
Espèce :	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Dose efficace :	2,6 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Méthode :	OCDE 203
Paramètre :	LC50 (BIS(ORTHOPHOSPHATE)DE TRIZINC ; N°CAS : 7779-90-0)
Espèce :	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Dose efficace :	0,33 - 6,06 mg/l
Temps d'exposition :	96 h

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Paramètre :	NOEC (HYDROCARBONS, C9, AROMATES)
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Dose efficace :	3,2 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Paramètre :	EC50 (XYLÈNE (Produit de réaction du xylène et de l'éthylbenzène))
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Dose efficace :	1 mg/l
Temps d'exposition :	24 h
Méthode :	OCDE 202
Paramètre :	EC50 (OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2)
Espèce :	ceriodaphnia dubia
Dose efficace :	0,413 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Paramètre :	EC50 (BIS(ORTHOPHOSPHATE)DE TRIZINC ; N°CAS : 7779-90-0)
Espèce :	ceriodaphnia dubia
Dose efficace :	0,96 mg/l
Temps d'exposition :	48 h

Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les crustacés

Paramètre :	NOEC (OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2)
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Dose efficace :	82 µg/l
Temps d'exposition :	7 D

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Paramètre :	EL50 (HYDROCARBONS, C9, AROMATES)
Espèce :	Pseudokirchneriella subcapitata
Dose efficace :	2,629 mg/l
Temps d'exposition :	72 h
Paramètre :	EC50 (XYLÈNE (Produit de réaction du xylène et de l'éthylbenzène))
Espèce :	Selenastrum capricornutum
Dose efficace :	2,2 mg/l
Temps d'exposition :	73 h
Méthode :	OCDE 201

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Harmony in
Chemistry

Nom commercial du produit : Rostosan Plus (011210339010-0593)
Red-brown rust primer

Mise à jour : 05.03.2020

Version (Révision) : 19.0.0 (18.0.0)

Date d'édition : 09.03.2020

Paramètre : EC50 (OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2)
Espèce : Selenastrum capricornutum
Dose efficace : 0,137 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Méthode : OCDE 201
Paramètre : EC50 (BIS(ORTHOPHOSPHATE)DE TRIZINC ; N°CAS : 7779-90-0)
Espèce : Selenastrum capricornutum
Dose efficace : 0,32 mg/l
Temps d'exposition : 72 h

Chronique (à long terme) toxicité pour les algues

Paramètre : NOEC (OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2)
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata
Dose efficace : 19 µg/l
Temps d'exposition : 7 D

Toxicité sur les microorganismes

Paramètre : EC50 (XYLÈNE (Produit de réaction du xylène et de l'éthylbenzène))
Espèce : Belebtschlamm
Dose efficace : 16 mg/l
Temps d'exposition : 28 D
Méthode : OCDE F

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Paramètre : Biodégradation (HYDROCARBONS, C9, AROMATES)
Inoculum : Degré de dégradabilité
Taux de décomposition : 78 %
Durée du test : 28 D
Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Paramètre : Biodégradation (XYLÈNE (Produit de réaction du xylène et de l'éthylbenzène))
Taux de décomposition : 90 %
Durée du test : 28 D
Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode : OECD 301F

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Paramètre : Facteur de bioconcentration (FBC) (XYLÈNE (Produit de réaction du xylène et de l'éthylbenzène))
Valeur : 25,9
Paramètre : Log KOW (HYDROCARBONS, C9, AROMATES)
Valeur : 3,7 - 4,5
Paramètre : Log KOW (XYLÈNE (Produit de réaction du xylène et de l'éthylbenzène))
Valeur : 3,1 - 3,2

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Harmony in
Chemistry

Nom commercial du produit : Rostosan Plus (011210339010-0593)
Red-brown rust primer

Mise à jour : 05.03.2020

Version (Révision) : 19.0.0 (18.0.0)

Date d'édition : 09.03.2020

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Éliminer en observant les réglementations administratives.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Après utilisation conforme

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets (EWC/AVV) : 08 01 11* (Déchets de peintures et de laques contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.)

13.2 Informations complémentaires

Aucune

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

UN 1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

PEINTURES

Transport maritime (IMDG)

PAINT (HYDROCARBONS, C9, AROMATES · ZINC OXIDE · TRIZINC BIS(ORTHOPHOSPHATE))

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

PAINT

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 3
Code de classification : F1
Danger n° (code Kemler) : 30
Code de restriction en tunnel : D/E
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1 · ADR : - (<= 5 l ; 2.2.3.1.5 + N)
Étiquette de danger : 3 / N

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 3
Numéro EmS : F-E / S-E
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1 · Groupe de séparation de matières selon le code IMDG 7 - Métaux lourds et sels métalliques (y compris les composés organométalliques)
Étiquette de danger : 3 / N

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 3
Dispositions particulières : E 1
Étiquette de danger : 3

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Oui

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Harmony in
Chemistry

Nom commercial du produit : Rostosan Plus (011210339010-0593)
Red-brown rust primer

Mise à jour : 05.03.2020

Version (Révision) : 19.0.0 (18.0.0)

Date d'édition : 09.03.2020

Transport maritime (IMDG) : Oui (P)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 40

Directives nationales

Technische Anleitung Luft (TA-Luft)

Poids (Article 5.2.5. I) : < 5 %

Classe risque aquatique (WGK)

Classification selon AwSV - Classe : 2 (Présente un danger pour l'eau.)

Pourcentage de substances cancérigènes WGK 2 : < 0,1 %

Pourcentage de substances cancérigènes WGK 3 : < 0,1 %

Pourcentage de substances cancérigènes : < 0,1 %

Pourcentage de substances WGK 3 : 0 %

Pourcentage de substances WGK 3 avec facteur M : 0 %

Pourcentage de substances WGK 2 : 34,72 %

Pourcentage de substances WGK 2 avec facteur M : 0 %

Pourcentage de substances WGK 1 : 2,46 %

Pourcentage des liquides flottants : 0 %

Pourcentage de substances sans danger pour l'eau (nwg) : 61,52 %

Pourcentage de substances non identifiées : 0 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges · 02. Éléments d'étiquetage - Indications diverses · 03. Composants dangereux · 07. Conseils pour le stockage en commun - Classe de stockage · 08. Valeurs limites au poste de travail · 15. Classe risque aquatique (WGK)

16.2 Abréviations et acronymes

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

ADR: Accord européen relatif transport des marchandises dangereuses par route

AGW: Limite d'exposition professionnelle (Arbeitsplatzgrenzwert – Germany)

BCF: Facteur de bioconcentration

DBO(5): Demande biochimique en Oxygène (en 5 jours)

CAS: Chemical Abstract Service

CLP: Classification, étiquetage et emballage (Classification, Labelling and Packaging)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Harmony in
Chemistry

Nom commercial du produit : Rostosan Plus (011210339010-0593)
Red-brown rust primer

Mise à jour : 05.03.2020

Version (Révision) : 19.0.0 (18.0.0)

Date d'édition : 09.03.2020

CMR: Cancérogène, mutagène ou reprotoxique
DIN: Norme industrielle allemande
DNEL: Niveaux dérivés sans effet (Derived No Effect Level)
DOC: Carbone organique dissous (Dissolved organic carbon)
EAK/ AVV: Catalogue européen des déchets / Registre réglementation déchets
EC50: Concentration efficace médiane (Effective Concentration 50%)
ECHA: European Chemical Agency
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
GHS: Système général harmonisé (Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals)
IATA: Association internationale du transport aérien (International Air Transport Association)
IC50: Concentration inhibitrice médiane (Inhibition Concentration 50%)
IMDG: Guide international pour le transport maritime des matières dangereuses (International Maritime Dangerous Goods Code)
LC(D)50: Concentration létale 50% (Lethal Concentration 50% - LD50: Lethal dose 50%)
MAK: Valeurs d'exposition
NLP: Ex polymères (No Longer Polymers)
NOAEC: Dose sans effet nocif observable (No Observed Adverse Effect Concentration)
NOAEL: Dose sans effet toxique observable (No Observed Adverse Effect Level)
OECD: Organisation de coopération et de développement économiques
PBT: Persistante, bioaccumulable et toxique (persistent, bioaccumulative, toxic)
PC: Catégorie produit
PNEC: Seuil sans effet pour l'environnement (Predicted No Effect Concentration)
REACH: enRegistrement, Evaluation et Autorisation des produits Chimiques
RID: Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
STEL: Limite d'exposition court terme (Short-term Exposure Limit)
STP: Installation d'épuration (Sewage treatment plant)
SVHC: Substance préoccupante (Substance of Very High Concern)
TLV: Valeur seuil limite (Threshold Limit Value)
TWA: Moyenne pondérée dans le temps (Time Weighted Average)
UN: Nations unies (United Nations)
VOC: Composé volatil organique
vPvB: Très persistante et très bioaccumulable (very persistent, very bioaccumulative)

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Harmony in
Chemistry

Nom commercial du produit : Rostosan Plus (011210339010-0593)
Red-brown rust primer

Mise à jour : 05.03.2020

Version (Révision) : 19.0.0 (18.0.0)

Date d'édition : 09.03.2020

	prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
